

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 DECEMBRE 2016

Le 21 décembre 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de LALOUBERE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNES, Maire.

Présents : **Mesdames** Geneviève QUERTAIMONT, Véronique BROUTIN, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Sandrine PONTURLAS, Catherine VIGNES.

Messieurs Patrick VIGNES, Jean-Charles ROUMY, Bernard CAZAUX, Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Marc LEON.

Absent : **Madame** Hélène CASTELLS

Secrétaire de Séance : Geneviève QUERTAIMONT

Procurations : Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES
Sandra LOUSTAUDAUDINE à Nicole MONNET
Yves LANSAC à Bernard CAZAUX

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2016.

Point 2 : Représentation de la Commune au sein de la nouvelle agglomération de "Tarbes Lourdes Pyrénées".

Point 3 : Questions diverses.

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

| |
|---------|
| Point 1 |
|---------|

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2016

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2016 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2016.

Point 2

- Représentation de la Commune à la nouvelle Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que, par arrêté en date du 29 novembre dernier, Madame la Préfète a fixé le nombre des représentants de chaque commune membre de la nouvelle Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, et il se trouve que la commune de Laloubère voit sa représentation passer de 2 représentants à 1 représentant.

Monsieur le Maire précise que pour les communes de 1 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, lorsque le nombre de conseillers communautaires est modifié il appartient au Conseil Municipal de désigner les conseillers communautaires, conformément à l'article L. 5211-6-2 du CGCT, à compter de l'adoption de l'arrêté préfectoral fixant la composition du conseil communautaire et au plus tard, jusqu'au vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, sachant que la date de la séance d'installation du nouveau Conseil Communautaire qui procédera à l'élection du Président et des Vice-Présidents a été arrêtée au lundi 9 janvier 2017 à 18 H 00 au Parc des Expositions de Tarbes.

Monsieur le Maire précise également qu'il convient donc, conformément aux textes, de procéder à l'élection des représentants de la commune, choisis parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour sans adjonction de nom supplémentaire et sans modification de l'ordre de présentation, à savoir Patrick VIGNES et Hélène CASTELLS, étant précisé que, la commune ne disposant plus que d'un siège, cette dernière deviendra suppléante.

Déroulement du vote.

A l'unanimité, sont élus :

- **Titulaire – Patrick VIGNES,**
- **Suppléante – Hélène CASTELLS.**

Point 3

- Questions diverses

➡ Subvention exceptionnelle CCAS

(Annule et remplace la délibération du 9 novembre 2016 Point 6 : Modifications budgétaires sur Budget Commune)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY informe les Membres du Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS d'un montant de 800.00 €.

Monsieur Jean-Charles ROUMY précise que ce montant sera d'une part, déduit de l'article 65738 (Subvention de Fonctionnement Autres Organismes Publics), et plus précisément de la ligne Divers et, d'autre part, rajouter à l'article 65738 ligne CCAS. L'opération financière sera alors équilibrée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle au CCAS, d'un montant de 800 Euros.

➔ Travaux réseau Assainissement (rue du Bernata et Place de la Grave)

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal, en date du 25 janvier 2016, un point avait été consacré aux travaux du réseau assainissement, et notamment au choix de l'entreprise chargée des essais de réception. L'entreprise SARP avait été retenue pour un montant de 5 923.00 €.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'interventions supplémentaires (regards et branchements) une plus-value de 800.00 € HT est chiffrée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la plus-value d'un montant de 800.00 HT.

➔ Modifications Budgétaires

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

● Budget Commune

| Désignation des articles | | | |
|--------------------------|---|---------------|--------------|
| Numéro | Libellé | Recettes | Dépenses |
| 6419 | Remboursement rémunérations personnel | + 10 000.00 € | |
| 6135 | Locations mobilières | | + 500.00 € |
| 615221 | Entretien réparations bâtiments publics | | + 1 000.00 € |
| 6262 | Frais de télécommunications | | + 800.00 € |
| 6284 | Redevances pour services rendus | | + 1 500.00 € |
| 6288 | Autres services extérieurs | | + 1 200.00 € |
| 60623 | Alimentation | | + 5 000.00 € |
| TOTAL | | 10 000.00 € | 10 000.00 € |

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir ces propositions.

➔ Autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget 2017 COMMUNE.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY, informe les Membres du Conseil Municipal que, des factures concernant des investissements faits en 2016 devront être réglées en 2017, et les invite, en application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités territoriales, à autoriser Monsieur le Maire, à effectuer le paiement de ces factures d'investissements avant le vote du Budget 2017.

Opérations concernées :

| Chapitres | BP 2016 | Autorisation d'engagements avant vote BP 2017 |
|---|-------------------|--|
| 21 opération 11 (achat matériel) | 22 073.00 | 5 518.00 |
| 21 opération 12 (bâtiments) | 299 427.00 | 74 857.00 |
| 23 opération 13 (voirie) | 36 142.00 | 9 036.00 |
| 23 opération 028 (travaux Cœur Village) | 10 000.00 | 2 500.00 |
| TOTAL | 367 642.00 | 91 911.00 |

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les opérations de paiement des investissements, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2017, dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au budget de l'exercice 2016, soit 91 911.00 euros.

➔ **Modifications Budgétaires**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

● **Budget Commune**

| Désignation des articles | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Numéro | Libellé | Recettes | Dépenses |
| 10223 | TLE | | + 28 959.00 € |
| 10226 | Taxe d'Aménagement | + 10 550.00 € | |
| 21318-12 | Autres bâtiments publics | | - 18 409.00 € |
| TOTAL | | 10 550.00 € | 10 550.00 € |

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir ces propositions.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 00.

- oOo -